

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission permanente des pétitions

chargée de l'examen du / Pétition au CC de Mme Richon Nadine et crts
« Collectif Grève féministe Vaud »

Présidence : Mme Romane BENVENUTI (Les verts)

Membres présents : Mme Prisca MORAND (Les Verts) ; Mme Christine GOUMAZ (soc.) ; Mme Lara CUETO (rempl. Mme Sara DE DEA - soc.) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; Mme Sevgi KOYUNCU (EàG) ; Mme TAILLEFERT (Verts) ; M. Yusuf KULMIYE (soc)

Membres excusés : Mm Derya CELIK (soc.) ; M. Yvan SALZMANN (soc.) ; M. Elouan INDERMÜHLE (UDC) ; Mme Clara SCHAFFER (v'lib')

Membres absents : ---

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de Sécurité et Économie

Invitée(-s) : Mme Nadine RICHON ; Mme Camille LOZE ; Mme Sylvie NETZ

Rapportrice : Mme Sevgi KOYUNCU

Notes de séances : Mme Caroline LEMERY

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 24 septembre 2024

Début et fin de la séance : 16h30 – 18h00

La présidente explique le déroulement de la séance et passe la parole aux pétitionnaires pour la présentation de leurs initiatives.

Madame Loze , rencontré le collectif Grève féministe Vaud après avoir lu des propos qu'elle a trouvés choquants et a constaté un manque de volonté de dialogue de leur part. Elle critique la publication sur leur site d'un texte international qu'elle juge fallacieux et à la limite de l'apologie du terrorisme. Elle explique que le 8 mars, certaines manifestantes ont été intimidées et insultées pour porter des revendications différentes de celles du collectif. Elle demande que ces manifestations soient plus inclusives et non intimidantes, rappelant que le collectif, censé être non partisan, a importé des conflits étrangers. Elle propose que

Conseil communal de Lausanne

les autorisations de manifester soient conditionnées à l'engagement de ne pas intimider les manifestantes portant d'autres revendications.

Madame Richon, rapporte avoir été personnellement intimidée lors d'une manifestation et suggère la présence d'observateurs pour garantir la sécurité.

Madame Netz critique la politisation excessive des manifestations, centrée sur la Palestine plutôt que sur les droits des femmes.

Madame Loze, précise qu'elle savait à l'avance que la manifestation du 8 mars inclurait des collectifs non féministes et qu'on leur avait refusé de parler des otages israéliens. Elle insiste sur le fait que leur démarche était pacifiste et non partisane.

Question aux pétitionnaires (en présence de la Municipale)

Un commissaire dit qu'il ressent que les pétitionnaires incarnent exactement ce qu'elles critiquent chez le collectif.

Madame Loze dit que ce n'était pas lors de la grève féministe du 14 juin, mais lors du 8 mars qui est une journée de solidarité avec les femmes du monde entier.

Une commissaire demande si selon les pétitionnaires, d'autres groupes de femmes se sont sentis mal à l'aise et ont quitté la manifestation ou n'ont pas pu s'exprimer.

Madame Netz répond, plusieurs femmes qu'elles ne connaissaient pas et qui ne faisaient pas partie du groupe sont aussi parties.

Un commissaire s'interroge sur la demande des pétitionnaires visant à garantir que la "grève féministe Vaud" respecte sa neutralité et n'importe pas de conflits étrangers. Il évoque que les questions ukrainienne et iranienne ont été mises en avant lors des événements passés, et bien qu'il soutienne l'idée de non-partisanerie, il souligne que cela ne signifie pas être apolitique. Il questionne le lien entre la neutralité suisse et le soutien à la cause palestinienne, et ne comprend pas pourquoi les pétitionnaires demandent aux autorités de refuser l'importation de conflits étrangers.

Madame Loze souligne la différence entre parler d'un conflit étranger et l'importer. Elle pense qu'une femme russe par exemple n'aurait pas été insultée si elle avait pris part à la manifestation.

La présidente prend congé des pétitionnaires en les remerciant de leur présence.

Audition du Municipal sans la présence des pétitionnaires

Une commissaire demande quelle est cette décision de la Municipalité du 4 juillet évoquée par les pétitionnaires.

Conseil communal de Lausanne

Le Municipal en charge de la Sécurité et de l'Économie explique que l'autorisation de manifestation est un processus administratif impliquant divers services, notamment pour évaluer les risques de violence et maintenir l'ordre. Il est rappelé que toute personne se sentant intimidée peut porter plainte. Les autorités se concentrent sur la prévention des violences et des confrontations entre manifestants d'opinions divergentes. Il précise que les organisatrices de la grève féministe craignaient d'être tenues responsables pour des slogans non affiliés à elles. Par conséquent, la décision a été prise de renvoyer aux règles générales sans rappeler spécifiquement certaines interdictions. La Ville n'a pas accepté leur demande de remplacer le système d'autorisation par un système d'annonce. Il souligne que la Ville ne peut pas imposer la neutralité des manifestations, seulement en évaluer la faisabilité.

Un commissariat souligne que la liberté d'expression doit être protégée.

La présidente prend congé du Municipal en le remerciant de sa présence.

Délibération de la copet

Plusieurs commissariats disent que le renvoi pour étude et communication leur semble le plus pertinent puisque cela ne relève pas de la compétence de la Municipalité.

La délibération de la commission conclut que le renvoi de la pétition pour étude et communication est la meilleure option, car les demandes des pétitionnaires dépassent les compétences de la Municipalité.

La présidente demande

- Qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : 8
- Qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 1
- Qui s'abstient : 0

Conclusion(s) de la commission : <i>Par 8 voix pour un renvoi pour étude et communication, 1 voix pour un renvoi pour étude et rapport-préavis, et 0 abstentions, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. B) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.</i>

Lausanne, le 8 Octobre 2024

Le rapporteur/la rapportrice :
Sevgi Koyuncu